



PROCES-VERBAL

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS – PV N°3

Réunion du : Mercredi 24 mars 2010
à : 09h30

Présents : Guy ANDRE, André LALLEMENT, Auguste TOSAN

Excusé : Jean OURY

Assistent : Jean-Michel BERLY, Claude PLATEL, Jean-Pierre LUCIANI, Emilie DELAY

I. **CLASSEMENTS FEDERAUX**

Ligue d'Alsace

- Heiligenstein

Stade du Jardin des Sports – NNI 671890201

La Commission classe les installations en niveau 4sye jusqu'à l'échéance du 11/06/2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 09 mars 2009
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 23 février 2009

Ligue de Bourgogne

- Selongey

Stade des Courvelles – NNI 215990101

La Commission, suite à la visite en date du 10 octobre 2008 effectuée par Monsieur Jean Oury, membre de la CFTIS, prend connaissance du compte rendu de M. Christian Bouriot, Président de la CDTIS. Il confirme la réalisation des travaux demandés.

Elle classe ces installations en niveau 3 jusqu'à l'échéance du 24/03/2020.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 08/08/2009

Ligue de Méditerranée

- Fayence

Stade Intercommunal – NNI 830550201

La Commission prend connaissance de la demande de classement transmise par la Ligue de Méditerranée.

Monsieur Jean-Pierre LUCIANI, Membre de la CFTIS est désigné pour la visite des installations.

Ligue du Nord Pas de Calais

- Mouvaux

Complexe sportif 1 – NNI 594210201

La Commission reprenant ce dossier, elle prononce le classement des ces installations en niveau 3 jusqu'à l'échéance du 24/03/2020. Cependant, elle demande à la CRTIS de bien vouloir s'assurer que les travaux mentionnés dans le rapport de visite du 22/02/2007 ont été effectués.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 02/10/2006
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 19/09/2006.

Ligue du Rhône Alpes

- Parcieux

Stade Robert Richard n°1 – NNI 12850101

La Commission prend connaissance du Procès Verbal de la Commission de Sécurité daté du 17/07/2009 transmis par la Mairie de Parcieux.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 4sye jusqu'à l'échéance du 24/10/2018.

II CHANGEMENT DE NIVEAUX DE CLASSEMENTS FEDERAUX

Ligue de Méditerranée

- Bollène

Stade Jacques Anquetil – NNI 840190301

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 11 mars 2010 par Monsieur Jean-Pierre LUCIANI, membre de la CFTIS et le transmet aux intéressés.

Elle prononce le changement de niveau de classement de l'installation en niveau 5 jusqu'à l'échéance du 23/03/2020.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 06/05/1999
- Procès Verbal de Commission de Sécurité du 02/04/1999

Le dossier est retourné à la Ligue de Méditerranée.

III CONFIRMATIONS DE CLASSEMENTS FEDERAUX

Ligue d'Auvergne

- Pont du Château

Stade Léon Baget – NNI 632840101

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 29 janvier 2010 par Monsieur Jean OURY, membre de la CFTIS, et le transmet aux intéressés.

La Commission prononce la confirmation de classement de ces installations en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 14/06/2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 14/06/1999
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité de Sécurité du 14/06/1999

Par ailleurs, elle demande à la Commission Régionale des Terrains et Infrastructures Sportives de bien vouloir l'informer de la réalisation des travaux présents dans le compte-rendu de visite.

Délai accordé : 30/06/2010.

Ligue du Midi Pyrénées

- Ramonville

Stade Municipal 1 – NNI 314460101

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 12 mars 2010 par Monsieur Bernard BOURGOIN, membre de la CFTIS et le transmet aux intéressés.

La surface de l'infirmerie actuelle étant insuffisante, un des quatre vestiaires joueurs devra être équipé et attribué à cette fonction. Les bancs de touche devront être mis en conformité avant le 1^{er} septembre 2010.

La Commission prononce la confirmation de classement de ces installations en niveau 3 jusqu'à l'échéance du 31/12/2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 05/07/1996
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 15/01/1999

- Castanet Tolosan

Complexe Sportif de Lautard n° 1 – NNI 311130301

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 12 mars 2010 par Monsieur Bernard BOURGOIN, membre de la CFTIS et le transmet aux intéressés.

Le rapport faisant état de l'absence d'un parc de stationnement obligatoire pour le classement en niveau 3, la demande de changement de classement ne peut être accordée.

La Commission prononce la confirmation de classement de ces installations en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 20/05/2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 13/01/1997
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 13/03/1997

- Toulouse

Parc des sports Stadium 1 – NNI 315550101

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 09 mars 2010 par Monsieur Jean OURY, membre de la CFTIS et Monsieur Gérard PASTOR, membre de la Commission Stade de la LFP, et le transmet aux intéressés.

La Commission prononce la confirmation de classement de ces installations en niveau 1 jusqu'à l'échéance du 17/11/2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 2/10/2002
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 22/06/2007
- Arrêté d'Homologation Préfectoral du 27/07/2007

Ligue du Rhône Alpes

- Bourgoin Jallieu

Stade de Chantereine – NNI 380530101

La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande de confirmation de classement transmise par la Ligue du Rhône Alpes.

Monsieur Jean-Marc GUILHERMET, membre de la CFTIS est désigné pour effectuer la visite des installations.

I. CLASSEMENTS TRANSMIS PAR LES LIGUES ET PRONONCES PAR LA FFF

Conformément à l'article 5.1.1 – Instances décisionnaires du Règlement des Terrains et Installations Sportives, les classements suivants sont prononcés en niveau 6, 6s, 6sy, 6sye, 5, 5s, 5sy, 5sye.

1) Classements synthétiques :

1.1 Terrains de Niveaux 5sye et 6 sye– classements définitifs

Ligue d'Atlantique

- Angers

Stade de l'Arceau – NNI 490071102

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue et prend connaissance des tests in situ du 10/12/2008 dont les résultats sont conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5sye jusqu'à l'échéance du 10/12/2018.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 21/06/2006

- Angers

Stade du Fremur – NNI 490070502

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue et prend connaissance des tests in situ du 16/10/2007 dont les résultats sont conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5sye jusqu'à l'échéance du 16/10/2017.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 04/07/2003

Ligue du Centre

- Epernon

Stade du Closelet 1 – NNI 281400102

La commission prend connaissance des tests in situ du 21/12/2009 dont les résultats sont conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5sye jusqu'à l'échéance du 24/3/2020.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 27/08/1998

La Commission prend note que l'AOP fait référence au passage de la CDS du 8 avril 1997.

Ligue du Languedoc Roussillon

- Montpellier

Stade Bel Air – NNI 341720701

La commission prend connaissance des tests in situ du 15/02/2010 dont les résultats sont conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5sye jusqu'à l'échéance du 17/10/2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 19/11/1998

- Saint Just

Stade Louis Nicollin – NNI 342720102

La commission prend connaissance des tests in situ du 06/02/2009 dont les résultats sont conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5sye jusqu'à l'échéance du 06/02/2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25/02/2009.

- Maugio

Plaine de Jeux La Capouillère 1 – NNI 341540301

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue et prend connaissance des tests in situ du 27/08/2009 dont les résultats sont conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 6sye jusqu'à l'échéance du 19/05/2013.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25/01/2010

Ligue de Méditerranée

- Trans en Provence

Stade Municipal – NNI 831410101

La commission prend connaissance des tests in situ du 26/08/2009.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5sye jusqu'à l'échéance du 01/09/2012.

- Carry le Rouet

Stade Roger Arnaud 1 – NNI 130210101

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue et prend connaissance des tests in situ du 24/02/2010 dont les résultats sont conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5sye jusqu'à l'échéance du 13/09/2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 06/01/2009.

Ligue du Nord Pas de Calais

- Famars

Stade Centre de Formation VAFC n°3 – NNI 592210203

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue et prend connaissance des tests in situ du 16/12/2008 dont les résultats sont conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5sye jusqu'à l'échéance du 30/08/2018.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 06/10/2008
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 17/06/2009

- Wasquehal

Complexe sportif Louis Montagne 2 – NNI 596460302

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue et prend connaissance des tests in situ du 05/11/2009 dont les résultats sont conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5sye jusqu'à l'échéance du 01/09/2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 09/06/2009

Ligue de Lorraine

- Hayange

Stade Juan Rodriguez - NNI 573060501

Reprise du dossier : la Commission prend note de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 22/01/2010 et de l'absence du PV de CDS.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5sye jusqu'à l'échéance du 26/11/2019.

Ligue du Nord Pas de Calais

- Gravelines

Stade de Moulin n°3 – NNI 592730203

La commission prend connaissance de la transmission du dossier de classement et des tests in situ du 16/07/2009 dont les résultats sont conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5 sye jusqu'à l'échéance du 06/10/2013 et prend note de l'absence de PV de CDS.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 02/04/2009

Ligue de Rhône Alpes

- Bourgoin Jallieu

Stade de Chantereine 2 – NNI : 380530102

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue et prend connaissance des tests in situ du 17/02/2010.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5sye jusqu'à l'échéance du 19/12/2019.

1.2 Terrains de Niveaux 4sye, 5sye, 6sye – classements provisoires

- Saint Saturnin

Stade Louis Jouhet – NNI 633150101

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 22/12/2009.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5sye provisoire dans l'attente de la réception des tests des qualités Sportives réalisés in situ.

Toutefois la mise en conformité des vestiaires avec le Règlement des Terrains et Installations Sportives devra intervenir avant le 05/07/2016.

2) Classements suite aux PV des Ligues :

Ligue d'Aquitaine

- La Commission prononce les classements des PV en date des 16/02/2010, 23/02/2010, 02/03/2010, 09/03/2010 et 17/03/2010 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné

Ligue de Bourgogne

- La Commission prononce les classements des PV en date du 10/03/2010 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné

Ligue d'Auvergne

- La Commission prononce les classements des PV en date du 23/02/2010 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné

Ligue de Lorraine

- La Commission prononce les classements des PV en date du 01/03/2010 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné

Ligue de Paris Ile de France

- La Commission prononce les classements des PV en date du 16/02/2010, 23/02/2010, 02/03/2010, 09/03/2010, 16/03/2010 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné

II. RETRAITS DE CLASSEMENTS

Ligue de Paris Ile de France

- Faremoutiers

Stade Municipal – NNI 771760101

La Commission prend connaissance du courrier de la Ligue en date du 10 mars 2010 suite à une demande du club.

Elle prononce le retrait du classement de l'installation jusqu'à l'échéance du 24/03/2020.

III. RECLASSEMENTS

Ligue d'Aquitaine

- Périgueux

Stade Francis Rongieras – NNI 243220101

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 26/02/2010 par Monsieur Jean OURY, Membre de la CFTIS, et le transmet aux intéressés.

La Commission prononce le classement en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 26/10/2015.

Dès que les aménagements demandés dans le rapport de M. Oury seront effectués, le classement en niveau 3 pourra être prononcé.

- Arrêté d'Homologation Préfectoral du 25/09/2000

La Commission demande que lui soit transmis l'AOP et le PV de CDS actualisés.

IV. CHANGEMENTS DE NIVEAUX

Ligue du Centre

- Saint Jean Le Blanc

Stade Lionel Charbonnier – NNI 452860101

La Commission prend note de la demande de changement de niveau. Ce dernier sera possible dès la mise en conformité de l'installation avec le Règlement des Terrains et installations sportives et en particulier la réalisation des aménagements suivants : regroupement des vestiaires joueurs pour obtenir 2 x 20 m² de surface utile, un vestiaire arbitre de 12m² et un local administratif de 6m².

V. DÉCLASSEMENTS

Néant

VI. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

1) TERRAINS SYNTHÉTIQUES

Ligue d'Alsace

- Wissembourg

Stade des Turcos – NNI 675440101

La Commission émet un avis favorable à la rénovation de cette installation par la pose d'un gazon synthétique aux dimensions et dégagements réglementaires.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

Ligue d'Atlantique

- Angers

Stade André Bertin 2 – NNI 490070302

La Commission émet un avis favorable à la rénovation de cette installation par la pose d'un gazon synthétique aux dimensions et dégagements réglementaires.

En arrière des lignes de but, côté Sud Ouest, et sur toute la largeur le public ne sera pas admis.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Angers

Stade André Bertin 3 – NNI 490070303

La Commission émet un avis favorable à la rénovation de cette installation par la pose d'un gazon synthétique aux dimensions et dégagements réglementaires.

En arrière des lignes de but, côté Sud Ouest, et sur toute la largeur le public ne sera pas admis.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

Compte tenu des contraintes dimensionnelles, seul un niveau 6 s'ye pourra être envisagé.

- St Joachim

Stade Municipal de Brecun – NNI 441680201

La Commission reprend le dossier et accuse réception du plan de l'installation projeté (lettre du 09 mars 2010) précisant que le public n'a pas accès en arrière des buts.

Elle émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- St Malo de Guersac

Stade Municipal – NNI 441760101

La Commission émet un avis favorable à la rénovation de cette installation par la pose d'un gazon synthétique aux dimensions et dégagements réglementaires.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

Ligue de Bretagne

- Bohars

Stade Mathieu Pelen – NNI 290110101

La Commission émet un avis favorable à la rénovation de cette installation par la pose d'un gazon synthétique aux dimensions et dégagements réglementaires.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

Ligue de Maine

- Laval

Stade des Gandonnières – NNI 531300205

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation aux dimensions et dégagements réglementaires.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

Ligue de Méditerranée

- Fréjus

Stade de la Gabelle – NNI 830610701

La Commission après étude du dossier ne peut émettre un avis favorable à la création d'un gazon synthétique (dimensions de 90 m x 50 m) sur cette installation.

A ce jour ces contraintes dimensionnelles ne permettent pas un classement dans un niveau réglementaire.

- Marseille

Stade René Magnac – NNI 132080401

La Commission émet un avis favorable à la rénovation de cette installation par la pose d'un gazon synthétique.

Compte tenu des contraintes dimensionnelles, seul un niveau 5sye ou 6sye pourront être envisagés. Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

Ligue du Nord Pas de Calais

- Maroilles

Stade Paul Boutteau 1 – NNI 593840101

La Commission émet un avis favorable à la rénovation de cette installation par la pose d'un gazon synthétique aux dimensions et dégagements réglementaires.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

Ligue de Paris Ile de France

- Villepreux

Stade Salvador Allende – NNI 786740104

La Commission émet un avis favorable à la création d'un gazon synthétique sur cette installation aux dimensions et dégagements réglementaires.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Deuil La Barre

Stade Alain Mimoun – NNI 951970201

La Commission émet un avis favorable à la rénovation de cette installation par la pose d'un gazon synthétique. A la demande future de classement, il devra être précisé si en arrière des lignes de but et sur toute la largeur le public est admis ou non (dégagements). Compte tenu des contraintes dimensionnelles seule une catégorie 6sye ou 5sye pourra être envisagée.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Mennecy

Stade Alexandre Rideau – NNI 913860102

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation.

Compte tenu des contraintes dimensionnelles seul un niveau 6sye ou 5sye pourra être envisagé.

Conformément aux précisions portées sur le plan projet il est pris bonne note que ce terrain est entièrement clôturé et inaccessible au public.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Torcy

Stade du Fremoy – NNI 774680102

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation aux dimensions et dégagements réglementaires.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

Ligue de Rhône Alpes

- Diemoz

Stade Rémy Touchant – NNI 381440101

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation, elle prend note de l'interdiction faite au public derrière les lignes de but.

Compte tenu des contraintes dimensionnelles, seul un niveau 5sye pourra être envisagé.
Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- La Mulatière

Stade Danilo – NNI 691420101

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation aux dimensions et dégagements règlementaires.

Elle prend connaissance également de la mise en place d'un système d'arrosage automatique intégré par arroseurs de diamètre inférieur à 60mm de type escamotable. Chaque arroseur est installé dans une boîte de protection.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

2) ARROSAGES

Néant

VII. TESTS IN SITU

Ligue d'Alsace

- Illzach

Stade Joseph Biechlin – NNI : 681540102

La Commission accuse réception des tests des qualités sportives réalisés in situ le 14 juin 2005. Elle classe ces documents au dossier.

Ligue de l'Atlantique

- Angers

Stade Marcel Denis – NNI 490071201

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue et prend connaissance des tests in situ du 25/05/2005.

Elle demande que lui soient transmis les résultats des tests in situ à échéance prévue de 2009 avant le 01/09/2010.

Elle ne peut prononcer le classement de ces installations.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 21/06/2006

Ligue de Méditerranée

- Hyères

Stade Gaby Robert – NNI 830690301

La commission prend connaissance des tests in situ du 05/12/2003.

Elle demande que lui soient transmis les résultats des tests in situ à échéance prévue de 2009 avant le 01/09/2010.

Elle ne peut prononcer le classement de ces installations.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 18/11/2003

VIII. AFFAIRES DIVERSES

Ligue d'Alsace

- Illkirch Graffenstaden

Stade Schlossmatt – NNI 672180101

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue et prend connaissance des tests in situ du 09/03/2005 dont les résultats sont conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle remercie la Ville de bien vouloir lui transmettre un AOP ainsi qu'un PV de CDS. A défaut, le classement ne pourra être prononcé.

Ligue de Lorraine

- Thaon les Vosges

Stade Armand Lederlin – NNI : 884650201

La Commission accuse réception du courrier de M. le Maire en date du 10 mars 2010 ainsi que des documents relatifs au stade Armand Lederlin.

Elle reste en attente du dossier complet de demande de classement obligatoirement transmis par la Commission Régionale des Terrains et Infrastructures Sportives de la Ligue de Lorraine.

ECLAIRAGE

I. CLASSEMENT

Ligue de l'Atlantique

- La Chapelle Sur Erdre
Stade Buisson de la Grolle – NNI 440350302
Eclairage Moyen : 268 lux
Facteur d'Uniformité : 0,70
Rapport Emini/Emaxi : 0,59
Niveau E4

Ligue du Centre Ouest

- Couzeix
Stade Adrien Lacore – NNI 870500101
Eclairage Moyen : 250 lux
Facteur d'Uniformité : 0,70
Rapport Emini/Emaxi : 0,52
Niveau E4

Ligue Languedoc Roussillon

- Sussargues
Stade Jules Rimet – NNI 343070101
Eclairage Moyen : 234 lux
Facteur d'Uniformité : 0,72
Rapport Emini/Emaxi : 0,57
Niveau E4

Ligue de Normandie

- Bois Guillaume
Parc des Cosmonautes – NNI 761080101
Eclairage Moyen : 411 lux
Facteur d'Uniformité : 0,83
Rapport Emini/Emaxi : 0,66
Niveau E3

Ligue du Rhône Alpes

- Jassans Riottier
Stade Gleteins – NNI 011940201
Eclairage Moyen : 284 lux
Facteur d'Uniformité : 0,80
Rapport Emini/Emaxi : 0,68
Niveau E4

II. CONFIRMATION DE CLASSEMENT

Ligue d'Alsace

- Biesheim

Stade municipal - NNI 680360101

Eclairage Moyen : 468 lux

Facteur d'Uniformité : 0.74

Rapport Emini/Emaxi : 0.51

Niveau E3

- Bischheim

Parc des sports n°1 - NNI 670430201

Eclairage Moyen : 254 lux

Facteur d'Uniformité : 0.82

Rapport Emini/Emaxi : 0.56

Niveau E4

- Colmar

Parc des sports Stadium n°1 - NNI 680660401

Eclairage Moyen : 683 lux

Facteur d'Uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.59

Niveau E3

- Illzach

Stade Joseph Biechlin - NNI 681540101

Eclairage Moyen : 324 lux

Facteur d'Uniformité : 0.74

Rapport Emini/Emaxi : 0.61

Niveau E3

- Niederbronn Les Bains

Stade Omnisports du Montrouge - NNI 673240102

Eclairage Moyen : 219 lux

Facteur d'Uniformité : 0.75

Rapport Emini/Emaxi : 0.55

Niveau E4

- Reipertwiller

Stade de la Forêt 1 - NNI 673920101

Eclairage Moyen : 207 lux

Facteur d'Uniformité : 0.79

Rapport Emini/Emaxi : 0.67

Niveau E4

- Sarre Union
Stade Omnisports 1 - NNI 674340101
Eclairage Moyen : 248 lux
Facteur d'Uniformité : 0.80
Rapport Emini/Emaxi : 0.63
Niveau : E Niveau E4

- Schiltigheim
Stade de l'Aar n°1 - NNI 674470201
Eclairage Moyen : 353 lux
Facteur d'Uniformité : 0.85
Rapport Emini/Emaxi : 0.72
Niveau E3

- ST Louis
Stade de la Frontière - NNI 682970101
Eclairage Moyen : 406 lux
Facteur d'Uniformité : 0.89
Rapport Emini/Emaxi : 0.71
Niveau E3

- Strasbourg
Complexe Sportif Ouest PTT n° 1 - NNI 674821301
Eclairage Moyen : 251 lux
Facteur d'Uniformité : 0.72
Rapport Emini/Emaxi : 0.58
Niveau E4

- Strasbourg
Stade Emils Stahl 1 - NNI 674820501
Eclairage Moyen : 387 lux
Facteur d'Uniformité : 0.70
Rapport Emini/Emaxi : 0.52
Niveau E3

Ligue d'Aquitaine

- Dax
Stade André Darrigade 1 - NNI 400880301
Eclairage Moyen : 481 lux
Facteur d'Uniformité : 0.84
Rapport Emini/Emaxi : 0.56
Niveau E3

- Dax
Stade Maurice Boyau 1 - NNI 400880101
Eclairage Moyen : 630 lux
Facteur d'Uniformité : 0.71
Rapport Emini/Emaxi : 0.51
Niveau E3

Ligue de Basse Normandie

- Granville
Stade Louis Dior 1 - NNI 502180101
Eclairage Moyen : 344 lux
Facteur d'Uniformité : 0.79
Rapport Emini/Emaxi : 0.61
Niveau E3

Ligue de Bourgogne

- Auxerre
Stade Abbé Deschamps 4 - NNI 890240104
Eclairage Moyen : 312 lux
Facteur d'Uniformité : 0.81
Rapport Emini/Emaxi : 0.56
Niveau E4

Ligue de Méditerranée

- Arles
Stade Fernand Fournier 'A' - NNI 130040101
Eclairage Moyen : 387 lux
Facteur d'Uniformité : 0.70
Rapport Emini/Emaxi : 0.52
Niveau E3

- Cannes
Stade Maurice Chevalier 1 - NNI 60290201
Eclairage Moyen : 484 lux
Facteur d'Uniformité : 0.76
Rapport Emini/Emaxi : 0.54
Niveau E3

- Cannes
Stade Pierre de Coubertin - NNI 60290101
Eclairage Moyen : 984 lux
Facteur d'Uniformité : 0.81
Rapport Emini/Emaxi : 0.67
Niveau E2

- Gardanne
Stade de Savine - NNI 130410201
Eclairage Moyen : 325 lux
Facteur d'Uniformité : 0.76
Rapport Emini/Emaxi : 0.51
Niveau E3

- Gemenos
Stade Delestrade (A) - NNI 130420101
Eclairage Moyen : 297 lux
Facteur d'Uniformité : 0.70
Rapport Emini/Emaxi : 0.50
Niveau E4

- Marignane
Stade St Exupéry - NNI 130540101
Eclairage Moyen : 367 lux
Facteur d'Uniformité : 0.81
Rapport Emini/Emaxi : 0.68
Niveau E3

Ligue de Rhône Alpes

- Chambéry
Plaine de jeux Mager 2 - NNI 730650202
Eclairage Moyen : 604 lux
Facteur d'Uniformité : 0.84
Rapport Emini/Emaxi : 0.58
Niveau E3

- Chambéry
Stade Municipal - NNI 730650101
Eclairage Moyen : 385 lux
Facteur d'Uniformité : 0,73
Rapport Emini/Emaxi : 0.50
Niveau E3

- Montélimar
Stade Tropenas - NNI 261980101
Eclairage Moyen : 308 lux
Facteur d'Uniformité : 0.82
Rapport Emini/Emaxi : 0.68
Niveau E4

- Poisy
Stade Municipal - NNI 742130101
Eclairage Moyen : 221 lux
Facteur d'Uniformité : 0.76
Rapport Emini/Emaxi : 0.58
Niveau E4

III. AVIS PREALABLE D'ECLAIRAGE

Dossiers favorables

Ligue d'Alsace

- Wissembourg
Stade des Turcos – NNI 675440101
Niveau E4

- Drulingen
Stade Municipal – NNI 671050102
Niveau E4

- Hegenev
Stade Municipal – NNI 671860101
Niveau E5

- Gumbrechtshoffen
Stade Municipal – NNI 671740101
Niveau E4

- Oberbruck
Stade municipal – NNI 682390102
Niveau E5

Ligue du Centre Ouest

- Montmorillon
Stade Jean Ranger – NNI 861650101
Niveau E3

Ligue du Maine

- Laval
Stade des Gandonnières – NNI 531300205
Niveau E4

Ligue du Nord Pas de Calais

- Feignies
Complexe Sportif Didier Eloy 1 – NNI 592250101
Niveau E3

Ligue de Paris Ile de France

- Montmagny
Stade Charles Grimaud – NNI 954270102
Niveau E3

Ligue du Rhône Alpes

- Genas
Stade Municipal – NNI 692770302
Niveau E4

IV. DOSSIERS ECLAIRAGE INCOMPLETS, EN INSTANCE OU AJOURNES

Ligue du Nord Pas de Calais

- Feignies
Complexe Sportif Didier Eloy 2 – NNI 592250102
Avis défavorable

Ligue de Paris Ile de France

- Paris
Stade Jean Bouin – NNI 751160201
Avis défavorable

V – AFFAIRES DIVERSES ECLAIRAGES

Néant

Auguste TOSAN

**Prochaine réunion SECTION CLASSEMENT DES INSTALLATIONS
Le mardi 20 avril 2010 de 09h30 à 16h00 dans les locaux de la F.F.F.**